

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 90 (1992)

Heft: 12: Photogrammetrie und Informationssysteme in der RAV = Photogrammétrie et systèmes d'information dans le cadre de la REMO

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

déroulant alors entre le Service cantonal et le groupe des spécialistes intéressés. Une information générale aux responsables de l'organisation professionnelle est toutefois impérative pour lui permettre de relever les aspects de politique professionnelle qui pourraient se présenter.

Cette manière de faire faciliterait la prise en charge de l'œuvre cadastrale par le Service cantonal et se justifie par la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la MO.

La compétition sur la technique d'exécution consisterait alors à proposer la ou les méthode(s) à engager, avec un % d'application des tarifs de référence y relatifs (% tenant compte du niveau des salaires, du degré d'efficacité du personnel, de l'amortissement du matériel, du temps/distance de déplacement, ...).

La compétition technique est ainsi liée à la compétition de prix.

Il reste cependant un aspect important à régler: la garantie de mise à disposition d'un personnel compétent le temps nécessaire (y compris l'encadrement) et d'équipements particuliers, équipements individuels ou utilisation d'équipements extérieurs (par exemple pour le traitement graphique interactif). Pour les petits bureaux, cela consisterait à obtenir un renfort extérieur ou à proposer la solution d'un consortium.

La solution de renfort extérieur, voire de consortium, doit permettre aux petits bureaux techniques de pouvoir obtenir une adjudication. Il y a certainement là un élément de solidarité professionnelle à faire intervenir.

Procédure de mise en soumission

La procédure de mise en soumission pourrait comprendre:

- la présentation d'une offre technique, comprenant la description de la (des) méthode(s) choisie(s), accompagnée d'une garantie relative au personnel et au matériel nécessaires
- la présentation d'une offre de prix adaptée à la situation particulière du soumissionnaire

On abandonnerait ainsi la solution pratiquée jusqu'ici et qui consistait à répartir les travaux de MO entre tous les bureaux techniques.

Conclusion

Des changements vont intervenir.

On constate toutefois qu'on ne peut changer de système d'un jour à l'autre. Même avec des travaux de type nouveau, tel que

la numérisation préalable, le système de mise en soumission exige d'abord la mise au point des normes d'exécution et l'acquisition de l'expérience nécessaire. C'est pourquoi le Service cantonal vaudois du cadastre et l'Association professionnelle ont convenu de suivre encore le schéma tarifaire paritaire en 1993.

Par ailleurs, l'offre la plus basse n'est pas forcément la meilleure, car en cas de retard, la prise en compte des mutations provoque une augmentation du coût, la répartition des frais est retardée et la charge d'intérêts sur les avances faites par le maître de l'œuvre s'en trouve alourdie. Etant donné le caractère nouveau d'une compétition entre les bureaux d'ingénieurs géomètres, une large discussion doit encore intervenir à ce sujet.

Adresse de l'auteur:

André Bercher
Chef du service cantonal du cadastre
et du registre foncier
Av. de l'Université 3
CH-1014 Lausanne

Bezugsquellenregister – das Nachschlagewerk für Anbieter und Benützer!

Nicht vergessen!

Erneuerung 1993

für Ihren erfolgreichen Eintrag
im Bezugsquellenregister

Zögern Sie nicht – Ihre
Kunden suchen Ihren Eintrag

**Sie sind nicht im Verzeichnis?
Sie möchten aufgeführt sein?**



Also wählen Sie schnell Telefon 057/23 05 05
und verlangen Sie unseren Herrn Signer oder
unsere Frau Brennwald.
Sie geben Ihnen gerne Auskünfte über die
Kosten und Bedingungen.